

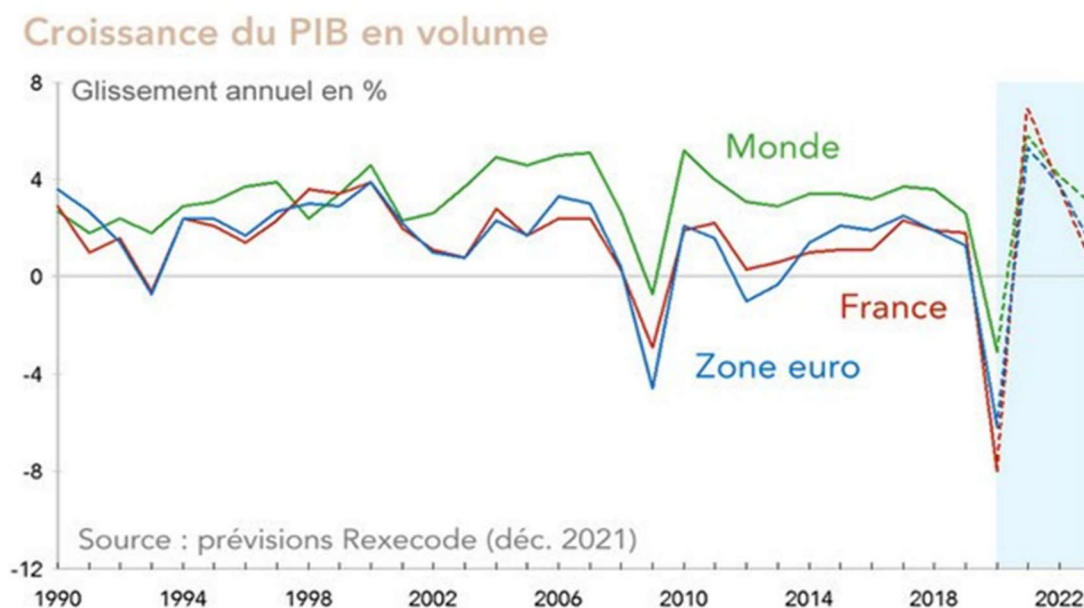
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Aux termes de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'organiser chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un débat d'orientation budgétaire. L'objectif est principalement d'informer sur la situation financière et économique de la commune.

La délibération du Conseil Municipal consiste simplement à prendre acte de la tenue du DOB.

Le rapport a comme vocation de présenter, en première partie, la situation économique et sociale du pays et, en deuxième partie, les grandes lignes de la politique budgétaire de la collectivité pour l'année d'exercice qui suit avec les dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement, l'évolution du personnel, le niveau d'endettement et son devenir.

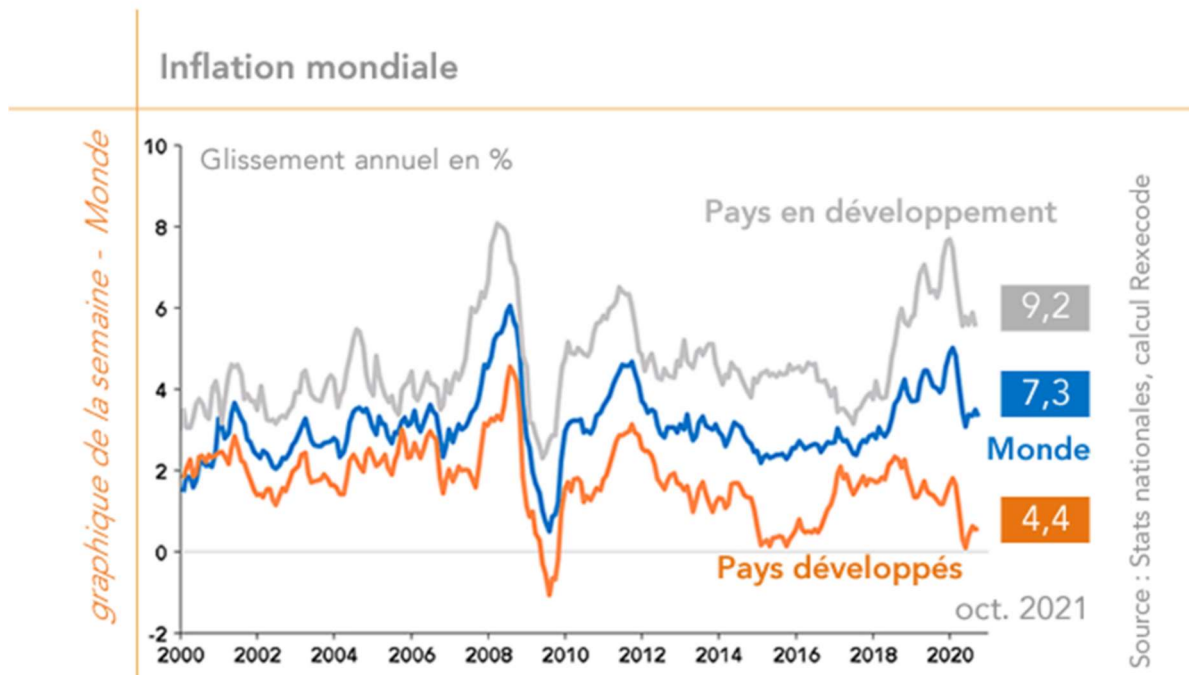
SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU PAYS



La France a fait face à une crise sanitaire et économique sans précédent, ce qui a conduit à une récession d'une ampleur inédite (- 8%).

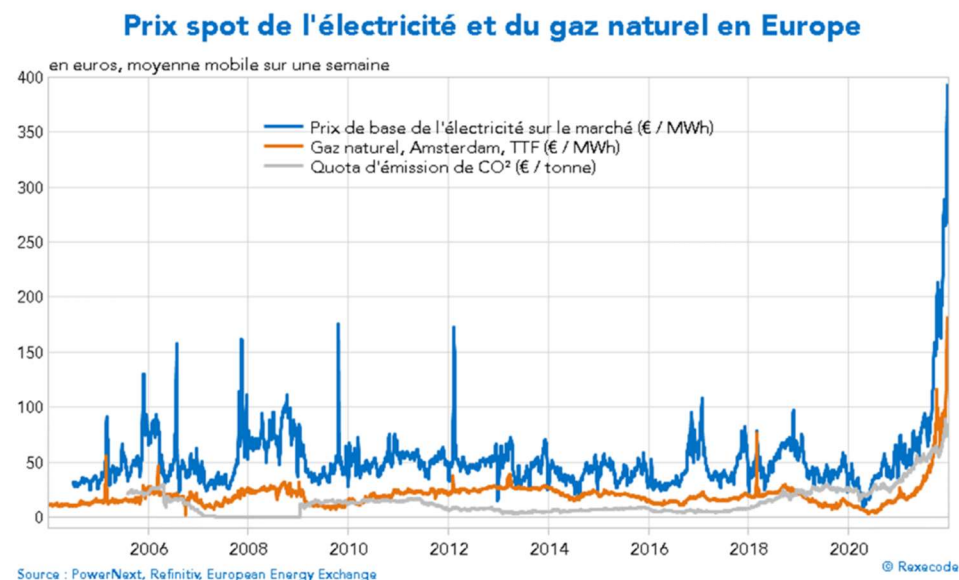
Cependant, l'économie a rapidement rebondi. La croissance est attendue à 6,7 % en 2021 et 3,6 % en 2022.

En cette fin d'année 2021, après la Chine et les Etats-Unis, les pays européens ont à peu près retrouvé leur niveau de production antérieur à la crise sanitaire. La réaction des politiques budgétaires et monétaires laisse un déséquilibre profond des comptes publics. La phase actuelle d'accélération de l'inflation fait peser une menace supplémentaire sur le régime de croissance en sortie de crise sanitaire.



A court terme, le rebond pourrait être aussi soudain que le fut en 2020 la chute de l'activité. L'industrie a déjà retrouvé son niveau pré-covid.

La banque de France souligne toutefois l'incertitude liée à l'évolution de la situation sanitaire. Elle présente d'ailleurs un scénario alternatif, en cas d'imposition de restrictions supplémentaires au premier semestre 2022, qui conduirait à une croissance plus faible l'an prochain (environ + 2, 2 %).

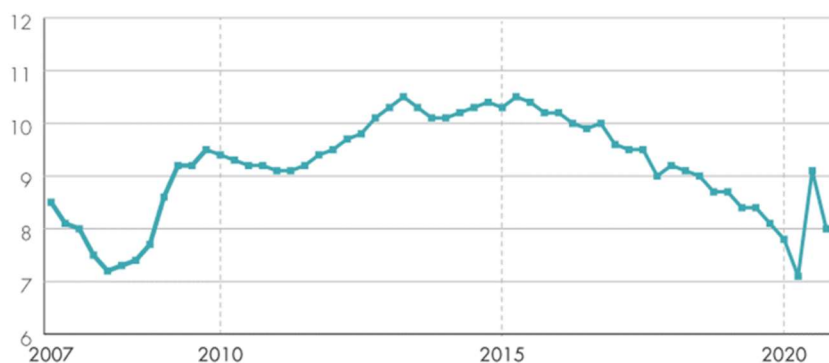


La remontée des prix de l'énergie provoque une accélération de l'inflation au second semestre. Pour ce qui concerne l'électricité, les prévisions de la hausse du prix en février 2022 annonçaient + 12 %.

Pour le gaz, le prix du tarif réglementé restera bloqué jusqu'en avril 2022.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE EN FRANCE

EN %



Source : lafinancepourlous.com d'après INSEE



Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé.

Au premier semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021.

D'ici la fin de l'année 2021, le taux de chômage baisserait à 7,6 %.

BUDGET PRIMITIF 2022

A) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1 – Impôts et taxes

Depuis 2020, la taxe d'habitation est totalement supprimée pour les foyers pouvant bénéficier de la réforme en fonction des revenus fiscaux de référence. La collectivité perçoit une compensation s'appuyant sur les bases de 2017.

En 2017, le produit de la taxe d'habitation était de 509 655 € pour un taux de 25,47 %.

Concernant les taxes foncières :

	2021		
	BASES	TAUX	PRODUITS

FONCIER BATI	2 467 000	46,95 %	1 158 257
FONCIER NON BATI	235 900	54,50 %	128 566

Il n'est pas proposé d'augmentation des taux pour l'année 2022.

2 – Dotation de l’intercommunalité

Attribution de compensation

Elle représente la compensation versée par la communauté de communes du Pays de Mormal au titre de l’ex taxe professionnelle.

Sur les trois dernières années :

- 229 423,62 € en 2019
- 240 524,85 € en 2020
- 239 997,36 € en 2021

3 – Taxes

Imposition forfaitaire sur les pylônes

Il s’agit de l’imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est au moins égale à 200 kilovolts. Le montant de l’imposition, fixé par pylône, varie selon la tension électrique des lignes électriques.

En 2021, le montant perçu est de 51 960 €.

Taxe sur la consommation finale d’électricité

La TCFE est assise sur la quantité d’électricité fournie ou consommée. Elle est redevable par les fournisseurs d’électricité.

En 2021, le montant perçu est de 67 382,02 €.

Taxe additionnelle sur les droits de mutation

Sont soumises à des droits d’enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d’immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc).

En 2021, le montant perçu est de 100 247,49 €.

4 – Les dotations de l’Etat

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l’État aux collectivités territoriales. Il est rappelé qu’en 2015, le montant était de 602 871 €.

Sur les cinq dernières années :

- 446 963,00 € en 2017
- 446 363,00 € en 2018
- 446 363,00 € en 2019
- 445 849,00 € en 2020
- 445 506,00 € en 2021

La dotation de solidarité rurale

Ainsi, depuis 2011, la dotation de solidarité rurale est composée d'une fraction « bourg-centre », d'une fraction « péréquation » et d'une fraction « cible » (articles L. 2334-20 à 22-1 du code général des collectivités territoriales).

La première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, bureaux centralisateurs ou chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissement comptant entre 10 000 et 20 000 habitants.

La deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique.

La troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées en fonction d'un indice synthétique composé pour 70% du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique et le potentiel financier par habitant de la commune, et pour 30% du rapport entre le revenu moyen par habitant des communes.

Sur les cinq dernières années :

- 342 537,00 € en 2017
- 361 277,00 € en 2018
- 377 622,00 € en 2019
- 403 653,00 € en 2020
- 429 699,00 € en 2021

Le fonds national de péréquation

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sur les cinq dernières années :

- 145 166,00 € en 2017
- 147 729,00 € en 2018
- 155 073,00 € en 2019
- 152 317,00 € en 2020
- 154 474,00 € en 2021

5 – Les produits des services

Les revenus des immeubles concernent les loyers et locations de salles. Les autres produits principaux de services sont les concessions de cimetières et les redevances périscolaires et paiement de la restauration scolaire.

- 71 201,80 € en 2017
- 58 245,79 € en 2018
- 71 607,77 € en 2019
- 52 225,16 € en 2020
- 75 417,89 € en 2021

Prévisions pour 2022 : 59 800,00 €

B) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 – Les charges à caractère général

Le budget 2022 est toujours marqué par les dépenses liées à la lutte contre le Covid et des activités municipales varient en fonction du contexte sanitaire et des décisions gouvernementales. Par ailleurs, l'électricité, le gaz, les carburants et d'autres fournitures connaissent actuellement une forte hausse de prix en raison de la crise économique et sanitaire et des conflits mondiaux. Il est rappelé que le budget voté est une enveloppe globale, afin d'éviter des retards de paiement ou des blocages.

- 744 204,30 € en 2017
- 718 604,64 € en 2018
- 831 703,49 € en 2019
- 804 719,84 € en 2020
- 907 917,58 € en 2021

Prévisions pour 2022 : 992 700,00 €

2 – Les charges de personnel

- 1 558 147,27 € en 2017
- 1 457 344,46 € en 2018
- 1 517 500,11 € en 2019
- 1 561 965,92 € en 2020
- 1 541 998,29 € en 2021

Prévisions pour 2022 : en cours de calcul

3 – Subventions aux associations et au CCAS

L'estimation est en cours

Associations :

- 116 210,00 € en 2017
- 121 225,00 € en 2018
- 124 655,00 € en 2019
- 151 182,00 € en 2020
- 124 354,00 € en 2021

Prévisions pour 2022 :

CCAS :

- 100 000,00 € en 2017
- 100 000,00 € en 2018
- 100 000,00 € en 2019
- 100 000,00 € en 2020
- 80 000,00 € en 2021

Prévisions pour 2022 :

4 – Charges financières

- 91 498,80 € en 2017
- 84 170,52 € en 2018
- 76 907,56 € en 2019
- 82 792,93 € en 2020 (deux nouveaux emprunts pour la construction du restaurant scolaire polyvalent)
- 80 474,00 € en 2021 (nouvel emprunt relais TVA pour la construction du restaurant scolaire polyvalent)

Prévisions pour 2022 : 80 000,00 € (nouvel emprunt pour les travaux de couverture et de maçonneries de l'Eglise)

C) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Prévisions pour 2022 : 371 652,00 €

Subventions restant à percevoir sur les programmes d'investissement

Travaux de couverture et de maçonneries de l'Eglise

DSIL (Etat)	2022
	120 862,00

FSST (Région)	2022
	150 000,00

ADVB (Département)	2022
	250 000, 00

Mise en place d'un socle numérique dans les écoles élémentaires

Etat	2022
	21 980,00

Subventions à inscrire sur les programmes d'investissement, en attente de réponse

Travaux de voirie divers (aménagement de trottoirs et parking Avenue de la Légion d'Honneur) :

- Etat. – 65 000 €.
- Région – 219 930 €

Réfection de la toiture du centre social :

- Demande et chiffrage en cours. -

Aménagement des trottoirs de la ville-basse :

- Département - 24 650 €.

Réfection de la toiture du centre médical et du SSIAD :

- Département - 31 292, 32 € HT.

D) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programmes d'investissement de 2021 restant à payer :

- Maîtrise d'œuvre nouveau restaurant scolaire polyvalent : 11 137,85 €
- Maîtrise d'œuvre installation panneaux photovoltaïques Eglise : 7 560,00 €
- Maîtrise d'œuvre travaux de couverture et maçonneries Eglise : 11 916,00 €
- Traitements bâtiments en état d'abandon manifeste : 12 141,43 €
- Maîtrise d'œuvre travaux de voirie divers : 13 983,00 €
- Socle numérique dans les écoles élémentaires : 6 595,20 €

Programme d'investissement prévisionnel 2022 :

- Travaux de couverture et maçonneries de l'Eglise : 908 000,00 €

- Achat terrain : 50 000,00 €
- Aménagement de la sono pour les commerçants : en cours de chiffrage.
- Achat de matériel divers : 20 000,00 €
- Achat de matériel divers amortissable en 1 an : 20 000,00 €
- Investissements aux écoles : 8 000,00 €
- Réfection toitures Cabinet Médical et SSIAD : 80 000,00 €
- Travaux de voirie divers : 530 000,00 €
- Eclairage et pare-ballons Terrain de Football : 120 000 €
- Equipement socle numérique dans les écoles élémentaires : 28 437, 60 €.

E) ENDETTEMENT

Voir les documents joints au présent ROB.

F) PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les montants présentés ci-dessous sont une prévision et devront être confirmés selon les études préalables :

EPF – projet Carmel : 300 000 €

Réfection du centre social : 450 000 € (avec subvention de la CAF).